2. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Spir Communication S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les méthodes retenues par votre société pour calculer le montant des amortissements pratiqués sur les écarts d'acquisition et les fonds de commerce inscrits à l'actif du bilan.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société pour déterminer la valeur d'inventaire des écarts d'acquisition et des fonds de commerce ainsi qu'à l'appréciation, sur la base des informations disponibles à ce jour, des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rennes et Marseille, le 8 avril 2005.

Les commissaires aux comptes :

KPMG Audit, département de KPMG S.A. :		Ernst & Young Audit :
FRANCK NOËL, Associé ;	JEAN-CLAUDE GARNIER, Associé ;	CHRISTINE BLANC-PATIN, Associée.

89555

TECHNIP FRANCE

(Capital détenu à 77,6 % par Technip.)

Société anonyme au capital de 22 548 292 €.
Siège social : 6-8, allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche, ZAC Danton, 92400 Courbevoie.
391 637 865 R.C.S. Nanterre.
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2005, ont été publiés dans le « Journal Spécial des Sociétés » du 21 mai 2005.

89697

UNION DE BANQUES REGIONALES POUR LE CREDIT INDUSTRIEL - UBR

Société anonyme au capital de 8 035 377 €.
Siège social : 4, rue Gaillon, 75002 Paris.
572 040 939 R.C.S. Paris.

Situation au 31 mars 2005.
(En milliers d'euros.)

Actif	Montant
Caisse, banques centrales, C.C.P.	—
Effets publics et valeurs assimilées	—
Créances sur les établissements de crédit	21 428
Opérations avec la clientèle	—
Obligations et autres titres à revenu fixe	610 079
Actions et autres titres à revenu variable	3 006
Participations et autres titres détenus à long terme	—
Parts dans les entreprises liées	—
Crédit-bail et location avec option d'achat	—
Location simple	—
Immobilisations incorporelles	4
Immobilisations corporelles	—
Capital souscrit non versé	—
Actions propres	—
Comptes de négociation et de règlement	—
Autres actifs	392
Comptes de régularisation	22
Total actif	634 931

Passif	Montant
Banques centrales, C.C.P.	—
Dettes envers les établissements de crédit	613 166
Opérations avec la clientèle	—
Dettes représentées par un titre	13
Autres passifs	871
Comptes de régularisation	4 056
Comptes de négociation et de réglement	—
Provisions pour risques et charges	2 037
Dettes subordonnées	6 310
Fonds pour risques bancaires généraux	456
Capitaux propres hors FRBG (+ /–)	8 022
Capital souscrit	8 035
Primes d'émission	—
Réserves	5
Ecarts de réévaluation	—
Provisions réglementées et subventions d'investissement.	—
Report à nouveau (+ /–)	– 18
Total passif	634 931

Hors bilan	Montant
Engagements donnés :	
Engagements de financement	—
Engagements de garantie	92
Engagements sur titres	—
Engagements reçus :	
Engagements de financement	—
Engagements de garantie	—
Engagements sur titres	—

89525

VIZILLE CAPITAL FINANCE

Société anonyme au capital de 20 989 878 €.
Siège social : Espace Cordeliers, 2, rue du Président Carnot, 69002 Lyon.
542 043 211 R.C.S. Lyon.

Le bilan et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale du 23 mars 2005, ont été publiés dans « Le Tout Lyon » nº 4632 du 14 au 20 mai 2005, pages 66 à 68.

89645